

tous les esprits, mais j'attendais du premier ministre plus amples détails, d'abord sur la façon dont cette vaste représentation doit être constituée, ensuite sur le statut de ceux qui seront pris hors des cadres officiels ordinaires. Je tiens à faire observer ici que lorsque le premier ministre, s'adressant aux journalistes avant son départ pour Washington, a arbitrairement rayé de la liste des délégués éventuels notre chef national, John Bracken, il a lancé à notre parti, à la Chambre comme à l'extérieur, un affront qui nous paraît immérité, surtout si l'on songe que, lorsque la délégation se transporterait à San-Francisco, le Parlement aura cessé d'exister au Canada. Repousser toute possibilité de choisir un premier ministre éventuel du Canada était aller plutôt loin. Notre parti demande maintenant au premier ministre le droit de choisir ses propres délégués. Encore une fois, lorsque cette délégation ira à San-Francisco, le Canada n'aura plus de Parlement. Un nouveau Parlement sera appelé à approuver l'attitude et les actes de nos délégués à la conférence de San-Francisco. Or, même l'observateur le plus désintéressé ne voudrait prédire que le régime actuel conservera la direction de la prochaine législature canadienne. A cet égard, la situation du Canada diffère beaucoup de celle des Etats-Unis où l'approbation et la ratification seront l'œuvre du gouvernement et du Congrès actuellement au pouvoir. J'estime donc que la délégation à San-Francisco ne peut se limiter aux représentants des partis siégeant dans un Parlement sur le point d'expirer. Elle doit, à mon avis, comprendre une proportion convenable de représentants de groupes comme l'agriculture, le travail, les anciens combattants de la dernière guerre, les militaires ou anciens combattants de la guerre actuelle, l'industrie et le commerce. Bien plus, la forte délégation de partisans du Gouvernement qui, d'après la rumeur, ira à San-Francisco sera disproportionnée, en égard à la représentation en Chambre, surtout à l'expiration du terme du Parlement, étant donné la fraction de l'opinion publique qui appuie aujourd'hui le Gouvernement dans tout le Canada.

En outre, aux termes de la déclaration du premier ministre, le Gouvernement assumera lui-même la responsabilité, prévue par la constitution, du choix des membres de la délégation et des décisions qui seront adoptées à San-Francisco. Dès lors se pose la question de savoir quel sera le statut des délégués que le Gouvernement choisira en plus de ses partisans. Seront-ils en possession de tous leurs titres de délégués? Iront-ils comme con-

seillers, ou à quel titre? Auront-ils la liberté d'exprimer leurs vues à San-Francisco, comme prétendent le faire les représentants du parti républicain aux Etats-Unis; et y aura-t-il consultation préalable entre les délégués qui prendront part à la conférence? Je soulève cette question, parce que, dans le passé, le Gouvernement ne s'est nullement montré disposé à faire confiance à l'opposition officielle en matière d'affaires extérieures.

Le discours du premier ministre ne contient, à mon avis, aucune allusion à un sujet très important dont il a été fait mention de temps à autre relativement à la portée et à la nature de la charte des Nations Unies. Je l'invite, si tel est son bon plaisir, à préciser, dans sa réponse au débat, sa manière de comprendre les pouvoirs de la nouvelle organisation de sécurité, en particulier, en ce qui concerne la révision totale ou partielle des traités de paix qui pourraient être conclus avant l'entrée en vigueur de la charte des Nations Unies. Sur ce point, ainsi que sur d'autres questions, la Chambre aimerait savoir si d'autres gouvernements ont transmis des propositions ou des amendements relativement aux propositions de Dumbarton-Oaks. Si on l'a fait, est-ce que le Canada en a reçu des copies? Le cas échéant, ces propositions ou amendements devraient être rendus publics ou déposés sur le bureau de la Chambre.

Je passe maintenant à une autre partie fort importante du discours du premier ministre, où il a parlé d'accords de nature militaire. J'emprunte les paroles du premier ministre que je trouve dans les *Débats* du 20 mars. Je cite:

Aux termes des propositions actuelles, les membres de l'Organisation n'auront pas à mettre de troupes à la disposition du Conseil, sauf en vertu d'accords spéciaux conclus individuellement et déterminant le nombre de soldats de chaque catégorie, ainsi que les services et l'assistance que l'Etat en cause s'engage à fournir. Les accords limiteraient l'aide militaire promise par les membres à celle que chaque membre offrirait de sa propre initiative. Ils pourraient inclure des dispositions régissant les circonstances dans lesquelles des forces pourraient être appelées à servir à l'étranger. Ces accords nécessiteraient, de la part de chaque pays, une approbation distincte donnée conformément aux exigences de sa constitution. Ce serait, au Canada, l'approbation par le Parlement avant la ratification de ces accords.

Il existe actuellement pas mal d'obscurité au sujet des méthodes d'application pratique de cette partie des propositions. Toutefois, une chose reste claire. L'acceptation des propositions, telles qu'elles sont rédigées à l'heure actuelle, n'obligerait aucunement le Canada à envoyer des forces en dehors de son territoire pour répondre à l'appel du Conseil de sécurité. Si l'on visait à prendre un engagement de ce genre, il serait incorporé à un accord subséquent librement négocié par le Gouvernement du Canada et n'entrerait en vigueur qu'après avoir reçu l'approbation du Parlement.